

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 13 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

**Nombre de membres**

EN EXERCICE 162

PRESENTS : 70

VOTANTS : 93

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT, Yves BERTAUD, Denis MEUNIER, Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, François BONGARS, Patrick POCHON, Xavier SEVERE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER (pouvoir), Clotilde CAMPAIN, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Alain PIERROT, Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Espérance VIEIRA, Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Claire GAURAT, Laure GORNES, Shirley MAUPIN (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Amélie FERLAY, Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Caroline PETEAU (pouvoir), Philippe DELONG (pouvoir), William THÉRON, Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Éric LARCADE, Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, François PAROLINI ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Catherine MARION, Patrick RENAULT, Xavier MAUCCI, Milène GIRARDOT, Alain POURVIN ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Sébastien BOUILLOT, Jean-Luc RICHY, Nathalie BIEL, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Parfait SOUNOUVOU, Stéphane GALINÉ, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernardin COUDORO, Alexandre MARY, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Philippe CLERGEOT, Dominique FAUVIN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, François ROISNEAU, Jacques PILLOY, Natacha COLLARD, Laurent MAUGE, Delphine DULARY, Elisabeth LÉBEUF, Alain SOUÉDET, Hervé FRANEL, Laurent RAYMOND, Patrick SAINSARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAIT, Ludovic GREMOND, Olivier MAUXION, Yohann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX, Etienne BREHIER, Thierry MASSON ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Denis CELADON, Patrick PAGES ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Étaient présentes : Mesdames Brigitte ANNE, Stéphanie GRENAULT, Alexia BERTAUD, Sonia RISCO, Mireille FLAM (Ceser) ;

Étaient excusés : Messieurs Denis MAZODIER (Union des Amis du Parc) et Xavier JENNER (CNPF) ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Coralie BLONDEAU ;

**OBJET :**

**DÉMARRAGE  
ANTICIPÉ DES  
OPÉRATIONS**

Nomenclature ACTES :  
7 Finances locales  
7.1 Décisions  
budgétaires

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :

**26 MARS 2025**

Affichage le :

**26 MARS 2025**

## DÉMARRAGE ANTICIPÉ DES OPÉRATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment : L'article L.1612-1, R.2334-24 et R.2334-24-I ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2025 ;

Dans le cadre d'opérations nécessitant une intervention urgente, le Parc souhaite pouvoir accorder, sous conditions, une autorisation de démarrage anticipé. Ainsi, à la demande du porteur de projet et sous réserve que son dossier soit complet, une dérogation pourrait être accordée par le Parc pour permettre le commencement de l'opération.

Cette dérogation ne constitue pas une garantie d'attribution de subvention.

Seul le Président du Parc pourra décider l'octroi de la dérogation, l'attribution de la subvention restant conditionnée à la décision de l'Assemblée délibérante du Parc, à savoir le Comité syndical ou, par délégation, le Bureau syndical après avis de la Commission concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent cette demande d'autorisation de démarrage anticipé et autorisent le Président à les signer ainsi que tout document s'y rapportant, à l'unanimité.

Le Président  
  
Parc  
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT  
régional  
du Gâtinais français

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250325-2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025

Affichage : 26/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

